

SOCIETE MALIENNE DE PATRIMOINE DE L'EAU POTABLE



Siège Social Bamako

Quartier Magnambougou Faso Kanu, BP 1528
Tél. +(223) 20 22 00 26 ; 20 22 02 00
Capital : 5 000 000 000 Francs CFA
Registre du Commerce : Ma-Bko – 2010 – B – 4950

Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa)

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE
EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)
DANS LES CENTRES DE PASEMa**

Octobre 2025

Table des matières

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II.	OBJECTIFS DE LA MISSION	3
III.	Résultats attendus	4
IV.	DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX A EXECUTER	4
V.	Etendue des prestations du consultant.....	8
VI.	PROFIL DU CONSULTANT.....	9
6.1.	Qualification et expérience techniques.....	9
6.2.	Personnel nécessaire.....	10
VII.	LES LIVRABLES DE L'ETUDE.....	11
VIII.	CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE.....	11
	Cette prestation est relative à la mise en œuvre des 3 plans d'action de réinstallation (PAR) des travaux d'AEP dans le cadre du PASEMa.....	11
IX.	DONNEES ET SERVICES FOURNIS PAR LE CLIENT	11

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa) s'appuie sur la nécessité d'un soutien supplémentaire pour approvisionner la rive gauche de Bamako et Kati ainsi que huit (08) autres centres secondaires du Mali notamment Sévaré-Mopti, San, Dioïla, Ouélessébougou, Sélingué, Kangaba, Sansanding, Bafoulabè-Mahina.

L'objectif de développement du Projet (ODP) est d'« Accroître l'accès à un meilleur approvisionnement en eau potable et améliorer la conservation des sources d'eau dans des villes sélectionnées ». Pour ce faire, il est basé sur les quatre (04) composantes suivantes :

- ✚ Composante 1 : Investissement dans l'approvisionnement en eau
 - Sous-composante 1.1 : Systèmes d'approvisionnement en eau dans les centres secondaires
 - Sous-composante 1.2 : Systèmes d'approvisionnement en eau à Bamako
 - Sous-composante 1.3 : Gestion des eaux non facturées (ENF)
- ✚ Composante 2 : Amélioration de la conservation des sources d'eau
- ✚ Composante 3 : Gestion du projet et renforcement des capacités
- ✚ Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence

En application des sous-composantes 1.1 et 1.2, il est projeté entre autres des travaux de renforcement et d'extension des systèmes d'AEP de la rive gauche de Bamako et de la ville de Kati ainsi que les travaux dans les centres de San et Mopti/Sévaré. Au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés ainsi que des contraintes liées à l'occupation du sol par des structures physiques et au caractère semi-urbain des sites d'accueil des travaux, ces travaux ont été classés en catégorie B selon les exigences du Décret n°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social tandis que le projet est en risque substantiel selon les exigences du cadre E&S de la Banque. De ce fait, ils ont bénéficié entre autres de PAR spécifique par centre suivant le décret cité ci-dessus et la Norme Environnementale et Sociale (NES) 5 « Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire » de la Banque mondiale.

Conformément aux recommandations desdits PAR et la NES5, les PAR doivent être mise en œuvre avant le début des travaux physiques. Pour ce faire, les présents termes de référence sont élaborés pour définir le contenu des services de consultants nécessaires pour la mise en œuvre des 3 PAR.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission est la mise en œuvre de trois (03) Plan d'action de Réinstallation des travaux d'adduction d'eau potable à Bamako, San et Mopti/Sévaré.

De façon spécifique :

Il s'agira pour le consultant de/d' :

- informer et sensibiliser les populations concernées, notamment sur les règles de calcul des indemnités qui ont été appliquées pour l'ensemble des PAP ;
- conduire des réunion de confirmation des pertes avec chaque PAP ;

- faire signer les PV d'approbation de la compensation et dresser l'acte final de compensation ;
- conduire le processus de conciliation ;
- émettre la notification de sommation de libération des emprises et assister les autorités administratives/communales pour les opérations afférentes à la libération sociale des emprises ;
- appuyer les activités de gestion des réclamations et de résolution des plaintes ;
- appuyer les tâches administratives liées aux réclamations des PAP.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette prestation les résultats suivants seront obtenus :

- les populations concernées sont informées et sensibilisées, notamment sur les règles de calcul des indemnités qui ont été appliquées pour l'ensemble des PAP ;
- le processus de conciliation est conduit ;
- la notification de sommation de libération sociale des emprises est émise et les autorités administratives pour les opérations afférentes à la libération des emprises sont assistées ;
- les activités de gestion des réclamations et de résolution des litiges sont appuyées ;
- les tâches administratives liées aux réclamations des PAP sont appuyées.

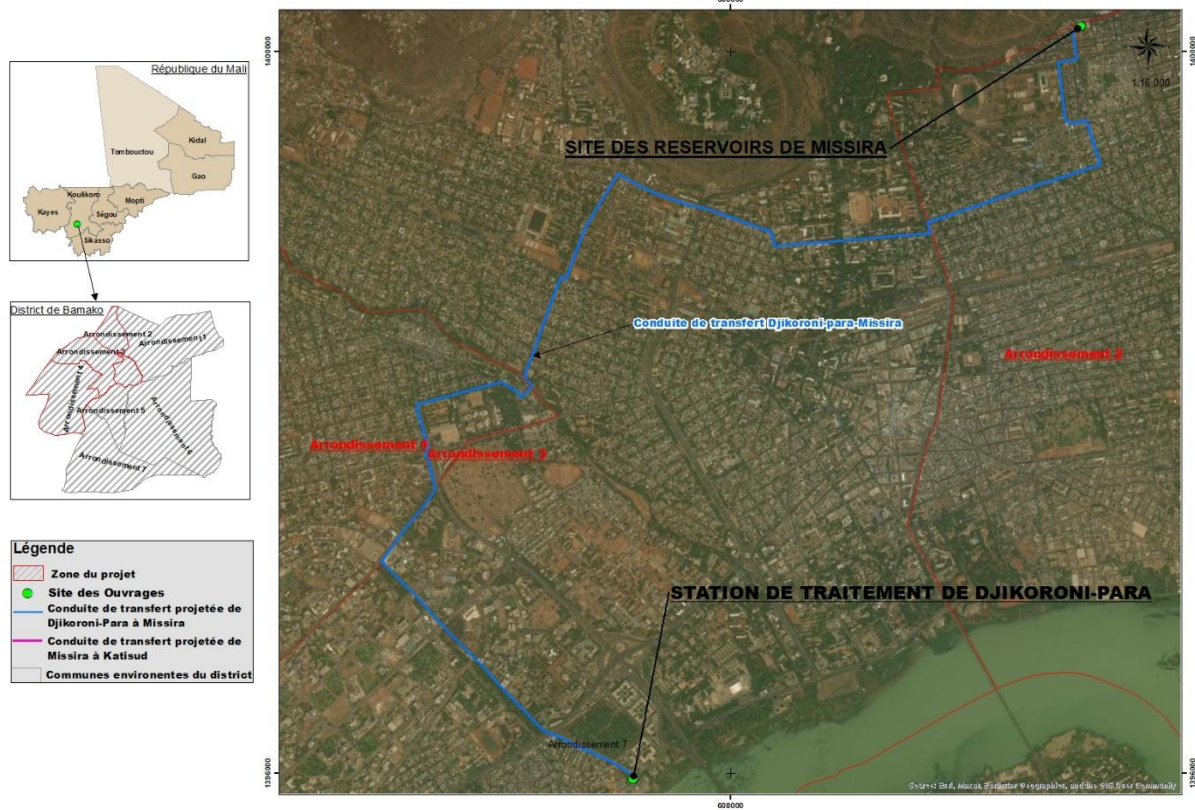
IV. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX A EXECUTER

Pour le centre de Bamako :

LA CONDUITE DE TRANSFERT DE DJICORONI PARA A MISSIRA :

Les travaux de la conduite (DN 1200) de transfert de la station de pompage à Djicoroni Para pour alimenter Missira. Les quartiers traversés par la conduite DN 1200 d'une longueur d'environ 8,7 km sont : Djicoroni-Para, ACI-2000, Hamdallaye, Ouolofobougou, Dravela-Bolibana, Darsalam, Medina-Coura puis Missira. La carte de délimitation est donnée ci-après :

CARTE DE LOCALISATION DU TRACE DE DJIKORONI-PARA A MISSIRA

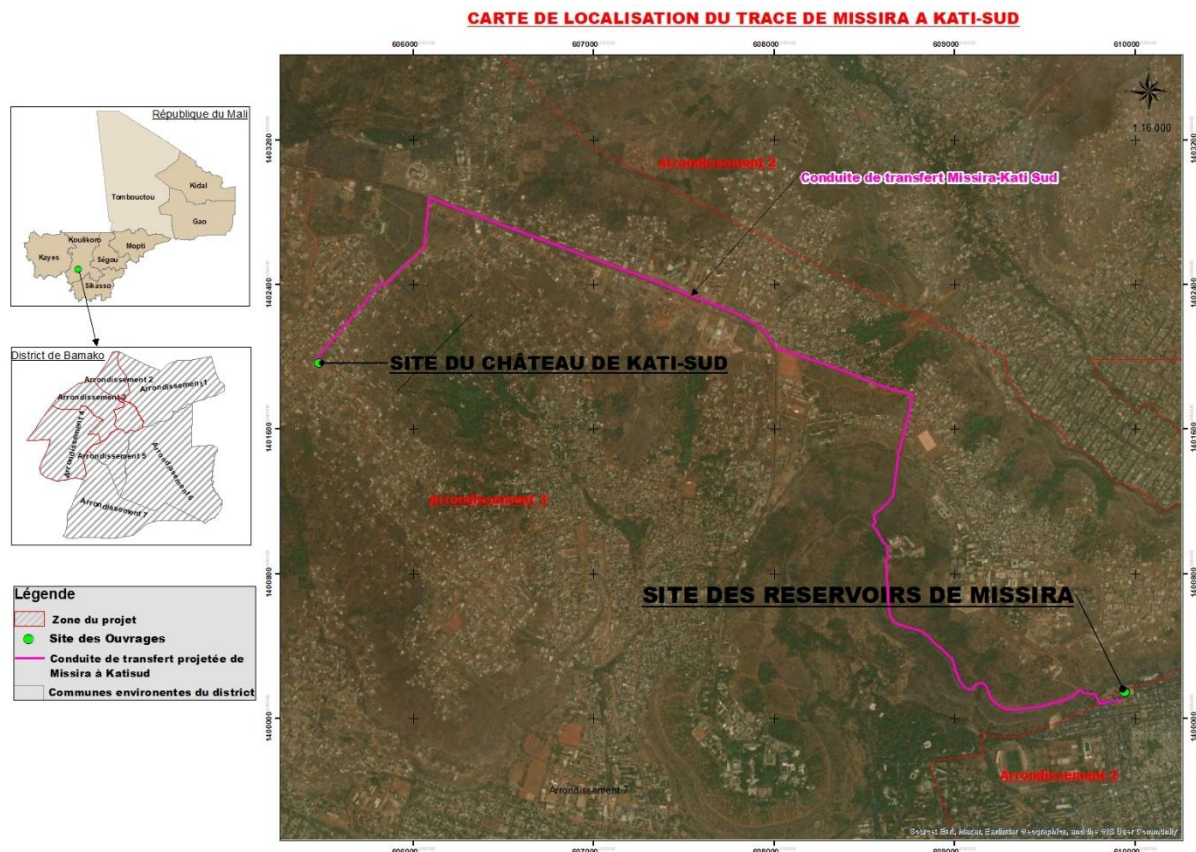


LA CONDUITE DE TRANSFERT DE MISSIRA A KATI SUD ET LE CHATEAU DE 2 000 m³:

Les travaux de la conduite (DN 400) de transfert de la station de pompage à Missira pour alimenter le château d'eau de 2000 m³ à Kati-Sud.

La conduite DN400 d'une longueur d'environ 7,5 km passe par le flanc de la colline de Point G pour suivre la route Bamako-Koulouba-Kati à partir du Siège du parlement de l'UEMOA sur environ 3, 5 km pour se raccorder au château à environ 500m de la route du côté gauche.

La carte de délimitation de l'aire d'étude est donnée ci-après :



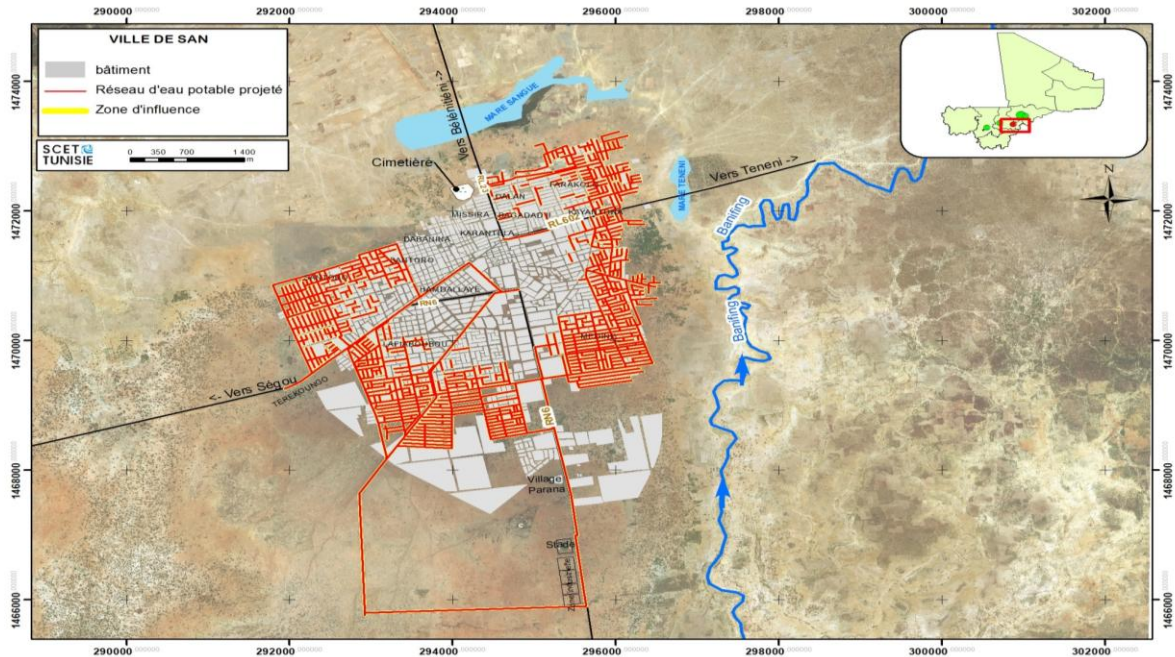
Pour le centre de San

- La réalisation, l'équipement et le raccordement hydraulique et électrique de dix (10) nouveaux forages y compris la fourniture, construction d'abris et l'installation de groupes électrogènes de secours et la mise en place d'un système de télégestion ;
- La réalisation des conduites inter-forages en fonte ($150 \text{ mm} \leq \text{DN} \leq 300 \text{ mm}$) et la conduite de refoulement de l'eau des forages (DN400 Fonte d'une longueur de 1,1 Km) à la station de traitement existante ;
- La réhabilitation et l'extension de la station de traitement existante de capacité de $10\,000 \text{ m}^3/\text{j}$ (horizon 2030) extensible à $15\,000 \text{ m}^3/\text{j}$ en phase finale ;
- La construction et l'équipement d'une station de pompage SP2 des eaux traitées à l'intérieur de la station de traitement existante, qui alimentera le château d'eau projeté de $2\,000 \text{ m}^3$;
- La réalisation des conduites de refoulement des eaux traitées : La fourniture et pose des tuyaux en fonte ductile de diamètre nominal DN250 mm (1.5 Km) et DN400

mm (7.7 km) y compris les raccords et accessoires nécessaires ;

- La construction d'un réservoir sur tour en béton armé (RST1) de capacité 2000 m³ et de hauteur 20 m avec loge gardien et clôture ;
- La réalisation d'environ 80 km de conduites de renforcement et extension du réseau de distribution

La carte de délimitation de l'aire d'étude est donnée ci-après :



Pour le centre de Mopti/Sévaré :

- La réhabilitation du complexe de traitement existant (station d'exhaure, station de traitement, station de pompage des eaux traitées) ;
- La réhabilitation et le remplacement des équipements électromécaniques et hydromécaniques des 5 forages en exploitation (en production), dans le champ de captage existant,
- La réalisation , équipement, alimentation électrique, mise en place d'un système de télégestion, pose des conduites inter-forages et conduites d'amenée à la station de traitement (bâche de pompage) de 15 nouveaux forages, dans la zone ouest de Sévaré, dans les environs de l'actuel champ captant,
- La construction, équipement et électrification de deux stations de pompage des eaux traitées des forages du champ de captage existant (y compris les bâches de stockage des eaux traitées),
- La construction de deux réservoirs sur tour de capacité de 2000 m³ (Sévaré) et 1 500 m³ (ville de Mopti),
- La fourniture et pose de 19 225 Km de conduite, de refoulement des eaux traitées, en fonte ductile de diamètre DN300 (3945 ml), DN350 (2155 ml) et DN400 (13 125 ml),

- Le renforcement et l'extension des réseaux de distribution d'eau potable des deux villes.

La carte de délimitation de l'aire d'étude est donnée ci-après :



V. Etendue des prestations du consultant

La prestation du consultant portera donc sur les activités ci-après :

- les activités de communication : information, communication auprès des autorités administratives, politiques et des PAP, y compris l'organisation d'un atelier d'information et d'échange avec les PAP pour lancer le processus de réinstallation où leur seront présentés les étapes et dates clés, ainsi que l'accès au MGP et comment il fonctionnera ;
- affichage des informations et communiqués aux médias ;
- information et sensibilisation rapprochée des PAP sur les droits et devoirs dans le processus ;
- conduire des réunions de confirmation des pertes avec chaque PAP ;
- pour les PAP impactées par le déplacement temporaire ou permanent des places d'affaires formelles et informelles, le consultant doit s'assurer de la prise en charge des frais de déplacement, de l'appui logistique, et de l'aide à la réinstallation sur un nouveau site sûr et où exercer l'activité commerciale est légal conformément à la législation malienne ;
- pour les PAP déplacées physiquement (éventuellement), le consultant doit s'assurer que les personnes reçoivent une assistance pour le déménagement qui comprenne le transport et l'installation sur le nouveau site, les accompagner dans l'obtention un logement adéquat, répondant aux normes minimales ou équivalentes de qualité, et assurer la sécurité d'occupation y compris pour les occupants informels déplacés physiquement ;

- le consultant doit identifier les PAP déplacées économiques et physiques (éventuellement) qui subiront un impact plus durable sur leurs moyens de vie et préparer des mesures de restauration de moyens de subsistance appropriées pour leur contexte ;
- actualiser la base de données selon la réalité du terrain et informer la SOMAPEP des difficultés rencontrées sur les sites impactés ;
- faire signer les PV d'approbation de la compensation et dresser l'acte final de compensation ;
- exécution des activités préparatoires à la finalisation des ententes individuelles : création des organes impliqués dans la mise en œuvre, validation des données de recensement, constitution des dossiers de paiement, programmation et validation des dossiers PAP ;
- passage des PAP en validation des dossiers : confirmation du contenu des dossiers, assistance aux PAP à avoir les pièces manquantes ;
- s'assurer que toutes les compensations sont réalisées par des institutions bancaires reconnues, afin de garantir une traçabilité complète pour les besoins d'audit ;
- mécanisme de gestion des plaintes : Recueil et traitement y compris passage en médiation et/ou Conciliation, finalisation des dossiers PAP, rédaction et signature des Procès-verbaux d'ententes avec les PAP portant des réclamations ;
- archivage électronique et physique des dossiers validés ;
- préparation des bordereaux et transmission des dossiers au projet (SOMAPEP SA),
- validation des dossiers des PAP par le projet, informations et assistance aux PAP à récupérer leurs indemnités ;
- mise en œuvre des mesures de la réinstallation : suivi rapproché des personnes vulnérables et leur prise en charge à travers l'organisation des consultations et échanges avec les femmes, les ONGs féminines existantes sur le terrain ;
- production des rapports de mise en œuvre des PAR qui explique si toutes les PAP ont déjà été compensées, les mesures pour trouver les PAP qui n'ont pas pu être compensées, le planning pour continuer à les chercher, et le dépôt de leur compensation dans un compte séquestre éventuellement ; les mesures de restauration de moyens de subsistance mises en place ou proposées avec un calendrier ; la confirmation que toutes les PAP impactées par le déplacement physique ou économique ont été relogées en synergie avec les conditions de la NES5 et ne se trouvent plus sur l'emprise. Le consultant doit proposer les leçons apprises dans la mise en œuvre du PAR pour améliorer sa qualité.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

6.1. Qualification et expérience techniques

Le Consultant doit être une ONG et prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience techniques ci-après :

- Être une ONG ou bureau d'études spécialisée dans les questions de développement social avec au moins dix (10) ans d'expérience ;
- Justifier d'au moins trois (03) d'expériences de missions de mise en œuvre du PAR de projets financés par les partenaires internationaux y compris la Banque mondiale ;
- Justifier d'au moins d'une mission de mise en œuvre de Plan de Restauration de Moyen de Subsistance (PRMS) ;

- Disposer d'une bonne organisation managériale (moyens matériel et humain en lien avec la mission) pour l'atteinte les objectifs de la mission

NB : Seules les expériences justifiées avec des attestations de bonne exécution accompagnées des pages de garde et de signature des contrats seront prises en compte dans l'évaluation.

6.2. Personnel nécessaire

Pour la bonne réalisation de la mission, il est attendu que le Consultant (ONG ou bureau d'études) propose une équipe d'Experts qualifiés et expérimentés dans les domaines concernés, notamment :

- ❖ un (01) Expert Senior en réinstallation, Chef de mission, avec un minimum de sept (07) ans d'expériences pratique dans la réalisation et la mise en œuvre de PAR ; et ayant participé à la réalisation d'au moins dix (10) PAR et deux (02) mise en œuvre de PAR de projet sur financement de partenaires techniques financiers. Il/Elle devra disposer d'au moins un BAC +4 en développement sociale (sociologie, environnement, anthropologie,...); Une connaissance approfondie de la législation environnementale et sociale du Mali ;
- ❖ trois (03) Experts en développement social, avec un minimum de cinq (05) ans d'expériences dans les questions liées aux évaluations des impacts sociaux et à la réinstallation, à l'engagement et à la participation inclusifs et ayant participé à la réalisation d'au moins deux (02) Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et la mise en œuvre d'au moins un (01) PAR de projet suivant les exigences d'un Partenaire Technique et Financier (Banque mondiale, BAD,...). Il/Elle devra disposer d'au moins un BAC+ 4 en Sociologie/Anthropologie et disciplines similaires. Une connaissance approfondie de la législation sociale du Mali et des exigences nationales en matière de processus d'évaluation de l'impact social est nécessaire ;
- ❖ un (01) Expert Juridique, ayant une parfaite connaissance de la législation malienne dans les domaines de l'environnement et du foncier ; avec un minimum de cinq (05) ans d'expériences dans les questions d'évaluation des impacts sociaux et ayant participé à la mise en œuvre d'au moins un PAR sur financement d'un Partenaire Technique et Financier. Il/Elle devra disposer d'au moins un BAC +4 ;
- ❖ Un (01) expert en base de données spécialisé dans la conception et la gestion des bases de données pour les PAR, avec un minimum de cinq (05) ans d'expériences pertinentes dans la réalisation des bases de données de PAR. Il/Elle devra disposer d'au moins un BAC +4 en statistiques, informatiques ou disciplines similaires ;
- ❖ Un (01) expert cartographe avec un minimum de cinq (05) ans d'expériences pertinente dans les études de PAR. Il/Elle devra disposer d'au moins un BAC +4 en cartographie ou disciplines similaires ;
- ❖ Une équipe d'enquêteurs serait nécessaire.

Le Consultant est libre de joindre à l'équipe les autres compétences qu'il jugera nécessaires. Ces

derniers seront à sa charge.

VII. LES LIVRABLES DE L'ETUDE

Le consultant devra produire les livrables suivants :

- Un rapport d'étape (Démarrage) comportant les fiches, la méthodologie, les premiers résultats issus des premiers contacts et un programme détaillé des étapes, 7 jours après l'ordre de service ;
- 3 rapports provisoires en trois copies version électronique en format Word ;
- 3 rapports finaux (intégrant les observations de la SOMAPEP SA et la Banque) en trois copies physiques et en version électronique sur clef USB en format Word ;
- La base de données sur les PAP en Excel ou SPSS¹ ;
- Les dossiers matériels et digitaux des PAP.

VIII. CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE

Cette prestation est relative à la mise en œuvre des 3 plans d'action de réinstallation (PAR) des travaux d'AEP dans le cadre du PASEMa.

La durée prévue pour la réalisation de cette activité est de deux (02) mois maximum à compter de l'ordre de service.

Types de Rapport	Version provisoire	Version finale
Rapport d'étape (Démarrage)	T0 + 7 jours	T0+ 15 jours
3 Rapports de mise en œuvre du PAR	T0 + 1 mois 25 jours	T0 + 3 mois

IX. DONNEES ET SERVICES FOURNIS PAR LE CLIENT

Le Client (SOMAPEP-SA) mettra à la disposition du Consultant toute la documentation nécessaire et fournira toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa mission. En outre, il apportera son assistance pour l'obtention de toutes les autorisations administratives qui seraient nécessaires au Consultant. Avant d'aller sur le terrain, le Client remettra au Consultant une lettre officielle pour l'introduire auprès des autorités administratives et locales et auprès de toute autre administration fut-elle privée.

Tous les autres services (bureau, télécommunication, moyens de déplacement, frais de procédures pour avoir le permis, frais de consultation etc.) seront à la charge du Consultant qui devra les inclure dans ses coûts.

Les consultations seront menées en étroite coordination avec la SOMAPEP SA.

¹ Statistical Package for the Social Science : logiciel d'analyse statistique